

COMMUNE DE CASTÉTIS
(PYRÉNÉES - ATLANTIQUES)

ARRÊTE MUNICIPAL
Concert 10 novembre 2023

N° 42/2023

Le Maire de la Commune de CASTÉTIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2020-05-13-003 du 13 mai 2020 règlementant la vente de boissons alcooliques dans le département des Pyrénées-Atlantiques et notamment son article 5,

Considérant le concert qui se déroulera du 10 novembre 2023 au 11 novembre 2023,

ARRÊTE

Article 1° : Les débits de boissons permanents pourront rester ouverts :
- du 10 novembre 2023 de 18h30 jusqu'au 11 novembre 2023 à 2 heures du matin

Article 2e: Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ORTHEZ
- Monsieur SARAIVA Bastien (*exploitant du débit de boissons permanent*),

Fait à CASTÉTIS, le 06 novembre 2023,

